

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le six juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean DUFRESNE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jean DUFRESNE, Pierre VASSEUR, Nicolas ROLLAND, Alexandre MENARD, Paul PENET, Laurent VOISIN, Gérard LANDAIS,
Mesdames Sandrine LANDRY, Viviane PAVAN, Sylvie LAME, Maria GUERRA, Florence CHAVENEAU

Etaient absent(e)s : Mmes Bénédicte LAURENT, Laurence COLLIGNON-THOMAS,

M. Nicolas ROLLAND a été élu secrétaire.

Lecture du compte-rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

Nomination délégués et suppléant du Syndicat scolaire.

Nouvelle organisation scolaire

DCM 40-2016- Nomination des délégués et suppléant du Syndicat scolaire

M. le Maire indique que suite à la modification du RPI, il convient de nommer trois délégués et un suppléant. Il propose Mesdames Sandrine LANDRY, Florence CHAVENEAU et M. DUFRESNE comme délégués, Madame Sylvie LAMÉ se propose comme suppléante.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide que Mesdames Sandrine LANDRY, Florence CHAVENEAU et M. Jean DUFRESNE sont nommés délégués.

Décide que Madame Sylvie LAMÉ est nommée suppléante.

DCM 41-2016- Nouvelle organisation scolaire

M. le Maire rappelle que dans le cadre du nouveau RPI regroupant Ingrandes-de-Touraine, Saint Patrice et Saint Michel-sur-Loire les transports doivent être réorganisés et conduisent à changer les horaires scolaires comme suit :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h50 à 11h50 et 13h20 à 16h20.

Mercredi : 8h50 à 11h50.

Le matin :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi :

De 7h30 à 8h30 : Garderie par la communauté de communes du Pays de Bourgueil.

De 8h30 à 8h50 : Ouverture des portes de l'école, accueil des parents et des enfants.

8h50 : Début des cours.

Le soir :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :

16h20 : Fin des cours.

De 16h20 à 16h30 : Sortie de l'école.

De 16h30 à 18h30 : Garderie par la communauté de communes du Pays de Bourgueil.

Mercredi Midi :

11h50 : Fin des cours

De 11h50 à 12h00 : Sortie de l'école.

De 12h00 à 12h30 : Transport Ingrandes de Touraine ⇔ Saint Patrice

Transport Saint Patrice ⇔ Ingrandes de Touraine

En ce qui concerne l'organisation des TAP par la communauté de communes du Pays de Bourgueil pour 2016-2017, ils auront lieu les Lundis, Mardis, Jeudis, Vendredis de 13h20 à 14h05.

Après avoir pris connaissance du vote du conseil d'école, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les nouveaux horaires applicables à la rentrée comme proposés et prend acte de la nouvelle organisation des TAP.

DCM 42-2016- Taxe d'Habitation : Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1411 II. 3 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10% de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Marque son accord pour instituer l'abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides à compter du 1^{er} janvier 2017, sur l'ensemble du territoire de la Commune Nouvelle composée des trois communes d'Ingrandes de Touraine, de Saint Patrice et de Saint Michel sur Loire.

Charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DCM 43-2016- Taxe d'Habitation : Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Marque son accord pour assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation, à compter du 1^{er} janvier 2017, sur l'ensemble du territoire de la Commune Nouvelle composée des trois communes d'Ingrandes de Touraine, Saint Patrice et de Saint Michel sur Loire.

Charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DCM 44-2016- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties - Dégrèvement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1647-00 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'accorder un dégrèvement de 50% pour une durée qui ne peut pas excéder 5 ans, de

la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Marque son accord pour un dégrèvement de 50% de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs, à compter du 1^{er} janvier 2017 sur l'ensemble du territoire de la Commune Nouvelle, composée des trois communes d'Ingrandes-de-Touraine, de Saint Patrice et de Saint Michel-sur-Loire.

Marque son accord pour ce dégrèvement soit d'une durée d'une année à compter du premier janvier suivant celle de l'installation du jeune agriculteur.

Charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DCM 45-2016- BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE NOUVELLE

La population des « Coteaux sur Loire » dépassera les 1 500 habitants, il faut donc établir un budget annexe destiné aux comptes du CCAS.

Vu la délibération du 11 mai 2016, portant création d'une Commune Nouvelle regroupant les trois communes d'Ingrandes-de-Touraine, de Saint-Michel-sur-Loire et de Saint Patrice,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte que la Commune Nouvelle soit dotée d'un budget annexe destiné au suivi des comptes du CCAS, à compter du 1^{er} janvier 2017.

DCM 46-2016- AVIS SUR LE SAGE AUTHION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vi la LOI n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la LOI n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le courrier de Madame la Présidente de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Authion reçu le 1^{er} mars 2016,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Estime que le travail important et complexe réalisé pour la confection du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, mérite qu'une attention forte soit apportée à sa compréhension et à son appropriation, attention qui justifie un délai de réflexion complémentaire ;

Exprime sa perplexité devant les difficultés de mesurer les impacts et les conséquences des prescriptions figurant dans les documents qui le composent : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement, cette dernière pièce étant « opposable à toute personne publique ou privée » ;

Dit que l'organisation d'une enquête publique destinée à recueillir les avis de la population de la Commune sur ce Schéma sera sans effet et de pure forme, vu la complexité du sujet ;

Pense que les différents changements institutionnels en cours, notamment du fait des modalités d'application de lois NOTRe et GÉMAPI, méritent que ce schéma soit relu, et éventuellement revu. Ce schéma doit tenir compte des nouveaux EPCI qui seront mises en place au 1^{er} janvier 2017 et qui devront s'approprier ce schéma.

Souligne un fort déséquilibre de représentativité au sein de la Commission Locale de l'Eau entre communes concernées.

Pour ces motifs, le Conseil :

Formule un avis défavorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du

bassin versant de l'Authion, tel que présenté :

Exprime le souhait que la procédure de son adoption soit différée jusqu'au milieu de l'année 2017.

DCM 47-2016- Décision Modificative n° 1

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 2 abstentions adopte la décision modificative suivante :

Désignation		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
678 Charges exceptionnelles	- 29 981.47	
Chapitre 023	29981.47	
Investissement		
2315 Opération 246 Rue de la mairie	21 929.47	
Chapitre 23	8 052	
Chapitre 021		29981.47
Total général	29 981.47	29 981.47

DCM 48-2016- Programme Local de l'Habitat (PLH) du Pays de Bourgueil

M. le Maire présente au Conseil le Programme Local de l'Habitat du Pays de Bourgueil, son projet d'arrêté du 2 juin 2016 ainsi que les éléments du dossier :

- La synthèse du diagnostic,
- Le document d'orientations,
- Le programme d'actions,

Il informe le Conseil que celui-ci doit se prononcer sur ce projet d'arrêté sous un délai de 2 mois. Faute de réponse dans le délai de 2 mois à compter de la transmission du projet arrêté, l'avis du Conseil est réputé favorable.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet d'arrêté du Programme Local de l'Habitat du Pays de Bourgueil.

Questions diverses :

- * M. le Maire informe le conseil que le véhicule électrique est arrivé. Réflexion concernant les inscriptions à faire sur ce véhicule (stickers sur les parties latérales et bande de sécurité à l'arrière).
- * M. le Maire indique qu'un nouveau règlement de location de la salle des fêtes sera présenté au vote lors du prochain conseil afin d'obliger le versement d'arrhes.
- * Départementale D71, entre Ingrandes-de-Touraine et La Galéchère, attente devis pour ralentisseurs, proposition de STOP (rue Ferrée) : à voir en septembre.
- * M. le Maire présente l'emploi du temps des agents concernant la période estivale et indique, qu'afin d'éviter de fermer la mairie, des permanences seront assurées les jours d'absence des agents par le Maire et les adjoints.
- * Information sur l'organisation du Brass Band en 2017 : Réunion prévue le 12 juillet avec le Brass Band, les Maires et les comités des fêtes des communes d'Ingrandes-de-Touraine, Saint-Michel-sur-Loire et Saint Patrice.
- * Information sur les travaux rue des trois volets (Départementale D71) du 11 au 29 juillet 2016.
- * Voisins vigilants, M. le Maire informe le conseil qu'un groupement de commandes de panneaux et d'autocollants sera fait avec les communes de Restigné, La Chapelle-sur-Loire, Gizeux, Continvoir, Ingrandes-de-Touraine et Saint Nicolas-de-Bourgueil afin de diminuer le cout.

Tour de Table :

Pierre VASSEUR informe le conseil de l'agrandissement du passage entre le bâtiment Josse et la cour de la Mairie.

Sandrine LANDRY indique que la nouvelle organisation scolaire entre les communes est bien en place. Elle présente l'organisation relative au 14 juillet.

Sylvie LAMÉ attire l'attention du conseil concernant des travaux de voirie à effectuer sur les bords de la marche aux environs des Mulotte.

Nicolas ROLLAND demande où en est l'arrêté relatif aux dépôts sauvages aux pieds des containers : ce panneau est réalisé et sera mis en place dans la semaine.

Fin de la séance 21h55.

Le Maire,
J. DUFRESNE

Jean DUFRESNE	
Pierre VASSEUR	
Sandrine LANDRY	
Viviane PAVAN	
Florence CHAVENEAU	
Laurence COLLIGNON-THOMAS	Absente
Manuela GUERRA	
Sylvie LAME	
Bénédicte LAURENT	Absente
Gérard LANDAIS	
Alexandre MENARD	
Paul PENET	
Nicolas ROLLAND	
Laurent VOISIN	